

LES CONCOURS DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME



© 2012 - Le Mémorial de Caen / Dessin : Chauvu - Maquette : Agrim

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE || RETRANSMIS EN DIRECT SUR

www.memorial-plaidoiries.fr



avocats
à la cour d'appel
caen



l'actu



Dossier de presse



23^e édition

Présentation du concours	3
Avocats sélectionnés	4
Composition du jury	5
Programme de la journée	6
Interviews des avocats sélectionnés	7
L'engagement à long terme	17
Partenaires du concours	18

Présentation du concours

Le Mémorial de Caen invite les avocats du monde entier à plaider la cause d'une victime dont les droits les plus fondamentaux ont été violés. À ce jour, il a reçu plus de mille plaidoiries des cinq continents et convié 230 avocats à venir plaider la cause qu'ils ont choisi de défendre.

En 22 éditions, le concours international de plaidoiries pour les Droits de l'Homme a su se forger une solide réputation par le soutien d'un jury composé de personnalités politiques, juridiques et artistiques dont certaines internationalement reconnues : Leïla Aslaoui, Boutros Boutros-Ghali, Abdou Diouf, Barbara Hendricks, Stéphane Hessel, Hauwa Ibrahim, Jorge Semprun ; Abraham Serfaty, Mario Stasi...

Dix plaidoiries ont été retenues par les membres du comité de sélection, ces avocats finalistes viendront plaider le dimanche 29 janvier 2012 dans le grand hall du Mémorial de Caen devant un public de 2 000 personnes.



10 avocats sélectionnés pour la finale

Le 29 janvier prochain, les 10 finalistes plaideront leur cause devant un jury, composé de personnalités du monde politique, juridique, artistique et d'associations pour la Défense des Droits de l'Homme, et devant un public.

Avocats	Pays	Plaidoiries
Me André Pengo Tuzolana	Kinshasa (République Démocratique du Congo)	« Exploitation sexuelle de mineures en République Démocratique du Congo, un empire des intouchables. Cas de Mamie Kasozoka »
Me Caroline Luquet-Delisle	Melun (France)	« Plaidoyer pour la vie »
Me Arci Eric Djélardjé	Abidjan (Côte d'Ivoire)	« Crise postélectorale en Côte d'Ivoire : le linge sale se lave en famille »
Me Nicolas Pottier	Paris (France)	« La plainte du Pasteur Christian Lekoya Kpandei, détresse de toute une communauté »
Me Max Bellemare	Fort de France (Martinique)	« La double peine des Lapouça »
Me Etienne Noël	Rouen (France)	« Justin »
Me Gisèle Ngungua Sangua	Lubumbashi (République Démocratique du Congo)	« Fatuma : le malheur d'être née femme en République Démocratique du Congo »
Me Prisca Orsonneau	Paris (France)	« La belle Asmara privée de jasmin »
Me Kayana Manivong	Paris (France)	« Pham Minh Hoang : la liberté d'expression sur le banc des accusés »
Me Ophélie Kirsch	Marseille (France)	« Un héros ordinaire »

Composition du jury officiel

Président du jury

Abderrazak Kilani

*Ministre auprès du Chef du Gouvernement de Tunisie
Chargé des Relations avec l'Assemblée Nationale Constituante*

Jury

Philippe Duron

Député-Maire de Caen, Président du Mémorial

Nicole Ameline

Députée du Calvados

Alain Turret

Vice-président, Région Basse-Normandie

Christian Charrière-Bournazel

Vice-Président, Conseil National des Barreaux

Ariane Weben

Bâtonnier, Ordre des avocats à la Cour d'appel de Caen

Muriel Haïm

Présidente, Association « Un cœur pour la Paix »

Eric Vève

Avocat, Président de l'« Association des Amis du concours de plaidoiries »

Edouard Launet

Journaliste, Libération

Guillaume Ballard

Directeur départemental, Ouest France

Stéphane Grimaldi

Directeur, Mémorial de Caen

La composition de ce jury, arrêtée au 15 janvier 2012, peut faire l'objet de modifications.

Programme

MATIN

- 10h00 **Discours d'ouverture** par le Président du jury Abderrazak Kilani, Ministre auprès du Chef du Gouvernement de Tunisie, Chargé des Relations avec l'Assemblée Nationale Constituante
- 10h20 **Exploitation sexuelle de mineurs en République Démocratique Congo, un empire des intouchables. Cas de Mamie Kasozoka.**
Maître André Pengo Tuzolana / Kinshasa – République Démocratique du Congo
- 10h40 **Plaidoyer pour la vie**
Maître Caroline Luquet-Delisle / Meulin - France
- 11h00 **Crise postélectorale en Côte d'Ivoire : le linge sale se lave en famille**
Maître Arci Eric Djélardjé / Abidjan – Côte d'Ivoire
- 11h20 **La plainte du Pasteur Christian Lekoya Kpandei, détresse de toute une communauté**
Maître Nicolas Pottier / Paris - France
- 11h40 **La double peine des Lapouça**
Maître Max Bellemare / Fort de France - Martinique

APRÈS-MIDI

- 14h00 **Intervention de Maître Ariane Weben**, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Caen
- 14h15 **La belle Asmara privée de jasmin**
Maître Prisca Orsonneau / Paris - France
- 14h35 **Fatuma : le malheur d'être née femme en République Démocratique du Congo**
Maître Gisèle Ngunqua Sangua / Lubumbashi – République Démocratique du Congo
- 14h55 **Justin**
Maître Etienne Noël / Rouen - France
- 15h15 **Pham Minh Hoang : la liberté d'expression sur le banc des accusés**
Maître Kayana Manivong / Paris - France
- 15h35 **Un héros ordinaire**
Maître Ophélie Kirsch / Marseille - France
- 16h00 **Délibération du jury, vote du jury public**
Dédicace du recueil de plaidoiries des avocats dans la librairie du musée
- 17h00 **Remise des prix.**
Discours de clôture par Philippe Duron, Député-Maire de Caen, Président du Mémorial de Caen.

Interviews des avocats sélectionnés



Me André Pengo Tuzolana, Kinshasa (République Démocratique du Congo)

« Exploitation sexuelle de mineures en République Démocratique du Congo, un empire des intouchables. Cas de Mamie Kasozoka. »

En 2001, après avoir passé mon concours de recrutement des avocats, j'ai été l'un des premiers avocats à intégrer le barreau de Mbandaka, dans la province de l'Equateur. Aujourd'hui, je suis inscrit au Barreau de Kinshasa Matete. La quasi totalité de conflits que connaissent nos cours et tribunaux sont fonciers, liés à l'héritage. D'où ma spécialité, qui est la succession

Résumé plaidoirie :

L'enfant doit bénéficier d'une protection appropriée. L'exploitation sexuelle de mineure est plus qu'un fléau, dans un pays qui a légiféré dans le sens de réprimer toute personne qui inciterait, qui exploiterait la débauche des enfants mineures pour son propre compte (article 172 du code pénal congolais Livre 2, article 174 c du même code).

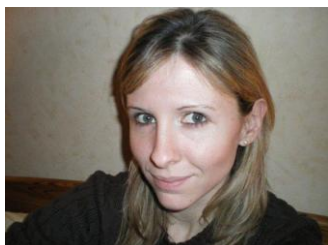
Le paradoxe est que, nonobstant toutes ces lois, des individus qu'on qualifie d'«intouchables», opèrent en toute quiétude dans ce domaine, sans subir la rigueur de la loi.

Les traités et accords internationaux régulièrement ratifiés par la République Démocratique du Congo relatifs à la protection de l'enfant ne sont que lettres mortes. L'appareil judiciaire congolais appelé à réprimer ces inciviques est rouillé par le sable de la corruption, du clientélisme. Mamie KASOZOKA n'est qu'un cas parmi tant d'autres.

Pourquoi cette participation à ce concours ? *Je crois que toute personne œuvrant dans un domaine déterminé doit s'efforcer à contribuer au rayonnement de son secteur. Le Mémorial de Caen offre une tribune pour dénoncer les inégalités, les injustices, bref les graves violations de droits de l'homme. Ce que je constate autour de moi, doit être porté à la place publique afin de décourager les auteurs et attirer l'attention des décideurs.*

Pourquoi avoir choisi cette cause ? *Si je choisis cette cause, c'est tout simplement parce que l'exploitation sexuelle de mineures contre leur gré est une grave violation de droits de l'enfant. Ne pas dénoncer ces choses, c'est participer, par abstention, à cette forme d'esclavage en plein 21^e siècle.*

Ce que peut apporter le concours à cette cause *Par le passé, les causes défendues du haut de la tribune du Mémorial, ont connu un aboutissement heureux. Comme le cas d'Ingrid Betancourt, Mumia Jamel ... Cela revient à dire que le cas d'exploitation sexuelle de mineures que je dénonce fera tâche d'huile. Tous décideurs, dans quelque coin de la planète où ils se trouvent, à travers cette plaidoirie, doivent veiller autour d'eux qu'il n'y a pas de Mamie KASOZOKA exploitée par un souteneur tout puissant, un intouchable. Cette plaidoirie relance aussi la problématique du fonctionnement régulier de l'appareil judiciaire.*



Me Caroline Luquet-Delisle, Melun (France)
« Plaidoyer pour la vie »

Ancienne étudiante et diplômée de la faculté de droit PARIS II – PANTHEON ASSAS, j'ai obtenu un Master de droit privé avant de poursuivre une spécialisation axée sur le droit de la santé et de la bioéthique.

J'ai fait le choix de parfaire ma formation en intégrant dans un premier temps un Cabinet International, spécialisé en droit des affaires dans le but d'acquérir des méthodes rigoureuses de travail et de raisonnement juridique, pierres angulaires de la profession d'avocat.

Forte de ces enseignements j'ai eu la chance d'intégrer un Cabinet à taille humaine, composé de 3 associés uniques et complémentaires avec lesquels j'ai pu m'initier notamment à la pratique du droit pénal que j'exerce au quotidien.

Résumé de la plaidoirie :

Le 17 septembre 1981, le plus fervent des abolitionnistes de la peine de mort, Monsieur Robert Badinter, s'exprimait devant l'Assemblée Nationale Française en ces termes : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, j'ai l'honneur au nom du gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée Nationale l'abolition de la peine de mort en France ».

Pourtant trente ans après le vote de l'abolition de la peine de mort par le gouvernement français, la plus grande puissance économique mondiale, terre d'accueil et d'exil incarnant le rêve américain a mis à mort Troy Anthony DAVIS, noir, pauvre et innocent.

Bien au-delà encore du caractère fondamental du droit à la vie, et en dépit de son caractère sacré, Troy Anthony DAVIS né le 9 octobre 1968 dans le comté de Butts, États-Unis, est mort exécuté le 21 septembre 2011 à Savannah aux États-Unis, pour le meurtre d'un policier blanc, sur la seule présomption de culpabilité. Le temps où la raison désertait les assises n'apparaît finalement aujourd'hui pas encore aboli. Quand la mort est présente, ce n'est plus la raison qui gouverne...

Pourquoi avez-vous choisi de participer à ce concours ? *S'il fût un temps où les prétoires étaient le théâtre des plus grands manifestes en faveur des grandes causes parfois considérées, à tort, comme perdues, force est de constater que l'esprit qui devrait animer sans relâche notre profession tend à se ternir. Nombre d'avocats exercent aujourd'hui leurs fonctions en oubliant l'essence même de notre profession, et pire encore, en négligeant la force de la conviction. Rares sont devenus les espaces de liberté, les lieux où l'Avocat est non seulement écouté mais surtout entendu, à l'heure où la Justice à la recherche d'une productivité grandissante ne laisse finalement plus qu'une place marginale au défenseur, à qui le temps est compté... Et pourquoi finalement ne pas exporter la conviction de l'avocat en dehors des prétoires devant une assemblée venue pour écouter et comprendre. Ce concours offre une opportunité unique de dénoncer l'injustice tout en faisant découvrir la richesse de notre profession d'avocat.*

Pourquoi avez-vous choisi cette cause et que peut y apporter ce concours ? *Les causes considérées comme acquises dans l'esprit des hommes cessent inévitablement d'être défendues avec autant de passion qu'elles ne le furent au commencement.*

Si le pouvoir d'ordonner la mise à mort relève de la souveraineté nationale propre à chaque Etat, l'abolition de la peine de mort relève de la conscience propre de l'humanité. Pour que les exécutions que l'on tente de légitimer par la recherche d'une Paix Sociale aussi illusoire qu'éphémère ne puissent jamais plus être justifiables, chacun doit prendre la mesure de la réalité d'une condamnation à mort, sans retour, sans pardon, sans excuse.

Ainsi, il appartient à chacun d'entre nous, à notre mesure, de relayer sans relâche le message que Robert Badinter a porté pendant de si nombreuses années : la mort du condamné est l'injustice à l'état brut. Il est de notre devoir à tous en notre qualité de citoyen, de défenseur, et avant tout d'être humain de se souvenir de ces hommes et de ces femmes qui une fois exécutés tombent à jamais dans l'oubli.

Pour que l'abolition définitive de la peine de mort puisse un jour devenir une réalité et non un simple souhait, il est de notre devoir de nous souvenir, des ces erreurs judiciaires qui, à force de répétition et de leurs conséquences irrémédiables, pourront seules faire douter de la légitimité aujourd'hui encore trop souvent accordée à ces exécutions. Alors, n'oubliez jamais.



Me Arci Eric Djélardjé, Abidjan (Côte d'Ivoire)

« Crise postélectorale en Côte d'Ivoire : le linge sale se lave en famille »

Avocat ivoirien d'origine tchadienne, je suis inscrit au Barreau d'Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

J'ai commencé ma carrière professionnelle en tant que juriste d'entreprise.

Auparavant, avocat stagiaire au cabinet Anthony Fofana et Associés, j'exerce aujourd'hui, en qualité d'avocat collaborateur, au cabinet Bourgoïn, Kouassi &

Kouamé-Kété. Je suis spécialisé en droit des affaires, principalement dans le domaine du conseil. Je ne dédaigne pas pour autant le contentieux judiciaire, surtout quand il permet de plaider.

Résumé de la plaidoirie :

Dans la mesure où les morts n'ont plus la possibilité de s'exprimer, il faut bien que quelqu'un parle à leur place. C'est pour cette raison que je prend la parole pour deux d'entre eux, tués pendant la crise dite post-électorale survenue en République de Côte d'Ivoire, entre la fin de l'année 2010 et le milieu de l'année 2011. A travers eux, je défends les intérêts de toutes les victimes de cette crise, pour dénoncer la passivité des forces impartiales, Licorne et ONUCI, qui ont laissé perpétrer des massacres à grande échelle. Je dénonce également l'impunité dont jouissent certains des auteurs des exactions subies par les victimes susmentionnées.

Pourquoi participer au Concours International de Plaidoiries ? *C'est pour moi une formidable opportunité de faire entendre un message que beaucoup ont intérêt à étouffer.*

Pourquoi j'ai choisi cette cause ? *J'ai pris conscience de l'ampleur des violations des droits de l'homme perpétrées en Côte d'Ivoire en lisant les rapports publiés par les organisations humanitaires relativement à la crise pos-électorale. Je me suis senti interpellé et ai décidé d'apporter ma pierre à l'édifice de la vérité et de la réconciliation, dont la construction passe nécessairement par la lutte contre l'impunité.*

Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ? *Le concours permettra aux membres du jury, aux spectateurs présents et aux internautes visitant le site du Mémorial de Caen, de prendre conscience de l'ampleur des exactions commises en Côte d'Ivoire pendant la récente crise. Cette tribune pourra servir de caisse de résonance pour que d'autres personnes physiques ou morales s'impliquent dans la lutte pour la vérité et la réconciliation en Côte d'Ivoire.*



Me Nicolas Pottier, Paris (France)

« La plainte du Pasteur Christian Lekoya Kpandei, détresse de toute une communauté »

Je suis avocat depuis 2009 au barreau de Paris.

Résumé de la plaidoirie :

Au début des années soixante, d'importantes nappes de pétrole ont été découvertes dans le delta du Niger, c'est-à-dire au Sud du Nigéria. Ça aurait pu être l'occasion d'un développement économique important pour la région. C'est tout l'inverse qui a eu lieu. Non seulement l'exploitation du pétrole n'a procuré aucun revenu aux habitants du delta du Niger, mais elle a dévasté leur environnement au point d'en faire l'un des endroits les plus pollués de la planète. Les pipelines furent parfois des années avant qu'on les répare ; les zones souillées restent en l'état.

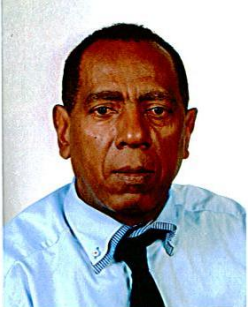
Parmi ces victimes : le Pasteur Christian Lekoya. En 2001, il a fondé une ferme piscicole à Bodo, avec l'espoir d'en vivre et d'en faire vivre plusieurs familles du village. En 2008, son exploitation a été dévastée par des fuites de pétrole qui ont duré plusieurs mois sans que personne ne s'en préoccupe. Privé de ressource, il a dû partir. Son exil dure encore.

Pourquoi cette participation à ce concours ? *Le Mémorial de Caen est bâti sur une terre qui a connu la guerre puis la Libération. Il préserve de l'oubli les drames du passé et entretient le souvenir des victoires que les hommes ont remportées sur ces drames. Sa démarche n'est pas uniquement tournée vers le passé mais aussi vers l'avenir, vers de nouveaux combats, vers de nouvelles libérations. Je suis très sensible à cette démarche ; j'essaie de la partager aussi.*

Pourquoi avoir choisi cette cause ? *La cause du Pasteur Lekoya et des habitants du delta du Niger est à la fois très éloignée et très proche de nous. Très éloignée car beaucoup d'entre nous l'ignorent encore. Très éloignée aussi car le droit à un environnement sain n'est parfois pas perçu comme un droit de l'homme à part entière. Pourtant cette cause est également proche de nous : 10% du pétrole consommé en France provient du Nigéria. Cela doit nous conduire à prendre nos responsabilités.*

Défendre cette cause, c'est aussi rendre hommage à ceux qui me l'ont fait connaître, qui me l'ont fait aimer – et j'ai, à cet égard, une pensée toute particulière pour certains membres d'Amnesty International. J'espère que mon discours, à son humble mesure, leur sera utile.

Ce que peut apporter le concours à cette cause ? *Il y a un an, j'ignorais presque tout de la situation des habitants du delta du Niger ; aujourd'hui, le Mémorial de Caen m'invite à en parler. J'espère que ce concours fera résonner encore davantage la voix de ceux qui défendent cette cause depuis bien plus longtemps que moi, avec courage et persévérance.*



Me Max Bellemare, Fort de France (Martinique)

« La double peine des Lapouça »

Après une maîtrise en droit obtenue à l'Université des Antilles et de la Guyane, j'ai obtenu un D.E.S.S de gestion fiscale des entreprises à l'Université Paris Dauphine et un Master 2 du droit du travail à l'Université Toulouse 1. Par ailleurs, j'ai suivi une formation d'administrateur d'élections à l'Université PARIS II ASSAS (observation électoral. Après une expérience de plusieurs années au sein d'entreprises commerciales, j'ai prêté serment d'avocat en 2009 et suis inscrit au barreau de Fort-de-France, Martinique. J'interviens plus particulièrement dans le domaine du droit pénal. Depuis plusieurs années je me rends en Haïti pour des activités associatives et d'observation électorale. Je m'intéresse particulièrement à la défense des droits de l'homme notamment ceux des enfants.

Résumé de la plaidoirie :

Loundy, ma cliente, est une restavec, une enfant de la campagne, que les parents ne peuvent ni nourrir ni scolariser et qu'ils se résignent à confier à une famille de la ville, une famille de confiance, avec la promesse d'une vie meilleure, de l'école, de la nourriture contre des petites tâches ménagères.

Loundy n'est pas un cas isolé, on estime à environ 300 000 enfants restavec, sûrement beaucoup plus depuis le séisme de janvier 2010. Ces enfants qu'on appelle pudiquement « enfants en domesticité » constituent une forme larvée de l'esclavage colonial.

Si la misère est responsable de cette situation, les responsables de la misère sont les dirigeants haïtiens qui se succèdent et qui ancrent ce pays de plus en plus dans les superlatifs négatifs, pays le plus pauvre du continent américain, pays le plus corrompu, pays le plus endetté. Le statut de restavec est érigé en véritable système, reconnu par la société et toléré par les élites.

Le traitement infligé à Loundy est en violation totale avec les dispositions du droit haïtien, avec les dispositions contenues dans les articles 3, 4 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et enfin avec la quasi-totalité des articles contenus dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 y compris de son préambule.

Pourquoi avez-vous choisi de participer au Concours International de Plaidoiries ? *Le Concours International de Plaidoiries constitue une tribune dont la réputation a dépassé les frontières de Caen. À travers cette démarche, je peux m'adresser à mes pairs et au-delà faire connaître à la communauté internationale l'urgence de la dénonciation de cette grave atteinte aux droits des enfants haïtiens. La qualité et l'éminence des membres du jury, l'origine diverse des confrères participants, l'importance du public, permettent de donner une plus grande résonance à la problématique défendue.*

Pourquoi avez-vous choisi cette cause ? *La rencontre avec cette enfant « restavec » prénommée Loundy a été un choc et une prise de conscience de la spécificité de la condition inhumaine infligée à cette enfant. Elle s'apparente à une forme larvée de l'esclavage colonial dans le pays, Haïti, qui justement a été le premier à abolir cet esclavage.*

Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ? *Le concours permettra de braquer le projecteur sur cette situation méconnue pour une plus grande visibilité et une amplification de l'action menée par des associations d'Haïtiens.*

La Fondation Maurice Sixto et la Fondation de Jean-Robert Cadet, ancien restavec ainsi que d'autres associations nationales et internationales ont initié le combat pour l'éradication du système « restavec ».



Me Prisca Orsonneau, Paris (France)

« **La belle Asmara privée de jasmin** »

J'exerce à Paris, dans le cabinet de Christophe Bigot, spécialisé en droit des médias, de la communication et en droit d'auteur.

Je collabore également avec Reporters sans frontières, organisation de défense de la liberté d'expression, en assistant des journalistes en danger ou en difficulté.

Résumé de la plaidoirie :

Dawit Isaac est un journaliste et un dramaturge suédo-érythréen. Ce militant des droits de l'homme a voulu, avec ses confrères, instiguer des réformes démocratiques en Erythrée. Le 23 septembre 2001, sous ordres du Président érythréen, Issaias Aferworki, il a été arrêté avec une dizaine d'autres journalistes. Depuis cette date, il est maintenu en détention. Malgré les règles du droit érythréen et les traités internationaux, qui permettraient d'accorder une protection à ces prisonniers politiques, ils restent détenus dans des conditions atroces, sans jamais avoir été présentés à un juge et dans l'indifférence de la communauté internationale.

Au-delà de l'appel à la libération des prisonniers d'opinion, la plaidoirie vise à décrire et à alerter sur la situation, notamment l'absence totale de liberté, que subit la population érythréenne.

Pourquoi cette participation à ce concours ? *Le Concours International au sein du Mémorial de Caen représente pour moi une tribune exemplaire pour alerter sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.*

Ce concours est un cadre privilégié de réflexion et d'action. C'est un moment de réflexion sur la situation des droits de l'homme dans le monde, de partage d'un engagement avec les autres participants, les membres du jury, le public.

C'est également un moment d'action, permettant à l'avocat de plaider en faveur d'un individu ou d'une cause, de rappeler que des mécanismes juridiques et judiciaires permettraient de protéger les droits de l'homme bafoués.

Pourquoi avoir choisi cette cause ? *Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai travaillé auprès de journalistes et de demandeurs d'asile de nationalité érythréenne. Je voulais mener une action pour les soutenir.*

Le journaliste Dawit Isaac et ses confrères détenus, n'ont jamais été présentés à un juge. Détenus au secret, à aucun moment ils n'ont pu voir leur famille, avoir accès à un avocat. Cette négation absolue de leurs droits m'a indignée. Ce concours permet symboliquement d'être à leurs côtés et de leur offrir la plaidoirie à laquelle ils n'ont pas eu droit.

Enfin, dans cette affaire, l'indifférence et l'inaction de l'Union Européenne et de la communauté internationale est effrayante. Je veux démontrer que cette cause n'est pas éloignée de nous et que nos pays européens ont des responsabilités.

Ce que peut apporter le concours à cette cause ? *Plaider dans l'enceinte du Mémorial de Caen doit permettre de faire connaître la situation de l'Erythrée auprès d'un plus large public. L'oppression et la peur sont telles que le pays ne connaît ni manifestation ni soulèvement. L'Erythrée ne fait jamais le titre de nos journaux. Plus on en parle, plus les chances que la situation évolue sont élevées.*

Je souhaite que cette plaidoirie fasse réagir ceux qui ont un pouvoir d'action. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités érythréennes, des instances diplomatiques, européennes et onusiennes, par la famille de Dawit Isaac et de nombreuses organisations non gouvernementales. Ces demandes n'ont pas abouti et la communauté internationale reste muette.

Je souhaiterais que le concours puisse prouver aux érythréens victimes d'oppression- et aux exilés- qu'ils sont soutenus, que leur cause est relayée et, je l'espère, entendue.



Me Gisèle Ngungua Sangua, Lubumbashi (République Démocratique du Congo)
« Fatuma : le malheur d'être née femme en République Démocratique du Congo »

Inscrite au Barreau de Lubumbashi depuis 2004, je suis une avocate très engagée dans le monde de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Pour preuve, j'ai fondé une organisation, sans but lucratif, appelée Action Large des Femmes Avocates, qui fournit des services d'assistance légaux et gratuits aux femmes de Lubumbashi victimes de viol et de violences domestiques. L'organisation assure également le suivi des dossiers des femmes incarcérées. Son action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'injustice sociale et pour l'établissement des droits pour tous. Tout récemment, j'ai été admise sur la liste des avocats assistant à la Cour Pénale Internationale.

Résumé plaidoirie :

Savez-vous qu'en République Démocratique du Congo, être femme devient un risque ? Or le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon déclarait le 5 mars 2009, que « La violence contre les femmes ne peut-être tolérée, qu'elle qu'en soit la forme, le contexte ou les circonstances, par aucun dirigeant politique ou gouvernement ». C'est l'histoire de Fatuma, une fillette d'à peine 2 ans, qui a été violée tout simplement parce qu'elle est femme. Ses parties génitales ont été abimées. La petite est traumatisée et crie chaque fois que quelqu'un essaie de soulever sa jupe. Son bourreau avait été arrêté et condamné mais il se pourrait qu'il se soit aussi évadé de la prison de Kasapa, ce qui crée un sentiment de peur et de colère chez les parents de la victime. Malheureusement, le cas de Fatuma est fréquent en République Démocratique du Congo. Le viol comme arme de guerre se banalise, le sentiment d'injustice domine et crée une perte de confiance en la justice. La situation dans mon pays est dramatique, elle est l'une des pires que l'humanité ait connue. Il est plus que temps que la communauté internationale se mobilise et fasse cesser cette barbarie humaine.

Pourquoi cette participation à ce concours ? *Le Concours International des Plaidoiries est pour moi un espace influent et approprié ouvert à tous les avocats du monde entier épris de Justice pour informer et dénoncer des cas des violations des droits de l'homme constatés dans l'exercice de leur métier d'avocat. Cet espace, combien prestigieux et historique, assure non seulement la visibilité du cas défendu mais également peut s'impliquer dans le rétablissement des droits ainsi violés. Le silence de la communauté internationale qui pèse sur la situation en République Démocratique du Congo est troublant et préoccupant ; raison pour laquelle j'ai décidé de me battre sur tous les fronts pour faire porter la voix des sans voix de ces milliers de femmes victimes de la barbarie humaine dont la mémoire, à ce jour n'est pas encore honorée. Je suis convaincue que le concours international des plaidoiries est un canal fort pour dénoncer le malheur subit par la femme congolaise depuis deux décennies.*

Pourquoi avoir choisi cette cause ? *Cette cause est pour moi le summum de l'animalité de l'homme, je ne puis comprendre qu'un bébé en lange puisse raviver les désirs d'un homme ! Seul le degré de barbarie peut justifier un tel acte. Je garde en moi le souvenir du regard combien pesant et inquiet de l'enfant quand elle a vu son bourreau entrer dans la salle d'audience, elle s'était agrippée au cou de sa mère pour ne pas voir son tortionnaire. Cette attitude en dit long. C'était la première fois, dans ma carrière d'avocate, que j'avais en face de moi une victime sans parole ; elle qui commence à apprendre à parler, comment pouvait-elle formuler ce qu'elle a enduré ? Que cherchait-elle à nous dire, au travers de son regard troublant ? C'est cette impuissance de la victime qui m'a enragée et m'a insufflé la force de lutter encore et encore contre ce genre de déviation de la société. Depuis, je me suis promise plus jamais de Fatuma dans les tribunaux.*

Ce que peut apporter le concours à cette cause ? *Le concours international de plaidoiries peut contribuer au plaidoyer de la situation dramatique que vivent les femmes congolaises, victimes de l'égoïsme et de la complicité de l'homme. Le cas de Fatuma n'est qu'un avant-goût macabre de cas de violations massives dénoncées. Le silence pesant de l'humanité inquiète. Le concours doit faire la différence, mobiliser plus de voix, mener des lobbyings et bien d'autres actions au niveau international pour faire cesser la guerre dans laquelle la femme paie un très lourd tribut. Cette situation ne peut perdurer. J'estime que le concours est capable de s'impliquer dans ce cas spécifique qu'est la République Démocratique du Congo et honorer ainsi Fatuma ainsi que celles qui n'ont pas survécu.*



Me Etienne Noël, Rouen (France)

« Justin »

Le métier d'avocat fut pour moi un merveilleux hasard. Au sortir d'une activité « alimentaire » de huit années dans la banque, il s'en est fallu de peu que je passe à côté de ce qui allait devenir l'engagement de toute une vie.

Après avoir prêté serment en janvier 1993, je deviens avocat au Barreau de Rouen alors que ceux de ma génération le sont depuis plusieurs années. Jeune avocat à 33 ans, je débute comme tous les confrères de ma promotion, par des commissions d'office ; le « pénal » m'intéresse déjà au plus haut point alors qu'on aurait pu me penser attiré par le droit des affaires si l'on se réfère à ma première vie.

D'emblée, la défense pénale m'a fasciné. Premier dossier d'assises, plutôt chaotique, en 1995 puis, un autre en 1996 et encore d'autres, plus nombreux chaque année...

Rapidement, je me suis passionné pour la défense des personnes détenues, participant à l'émergence de cette nouvelle branche du Droit qu'est le Droit Administratif Pénitentiaire, c'est-à-dire la combinaison des règles de procédure du droit public et du code de procédure pénale, permettant de faire sanctionner la violation des dispositions régissant l'exécution des peines et, également, d'engager la responsabilité de l'État dans des hypothèses de suicide, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes détenues, l'expertise des conditions de détention etc...

Depuis, je prône auprès de mes confrères une nouvelle conception du rôle de l'Avocat pénaliste qui couvre, selon moi, l'ensemble de la chaîne pénale, de la garde à vue à la sortie de prison, ce dernier champ d'action restant encore très peu exploré alors que la demande, émanant des personnes détenues (en constante augmentation) est immense.

Titulaire de la mention de spécialisation en droit pénal depuis 2003, j'interviens régulièrement dans le cadre de la formation initiale et continue de mes confrères.

Résumé de la plaidoirie :

Ma plaidoirie retrace le calvaire d'un de mes clients, Justin, détenu au centre de détention de Liancourt, dans l'Oise, dans l'intérêt duquel je suis intervenu afin d'obtenir la suspension de sa peine pour raison médicale.

La situation de Justin est typique de celles de toutes les personnes âgées détenues qui sont le plus souvent isolées, sans personne pour les accueillir à leur sortie de prison et qui subissent des conditions de détention indignes en raison, le plus souvent, d'un état de santé très dégradé, d'une dépendance dans les gestes de la vie quotidienne.

La question posée consiste à s'interroger sur le sens de la peine ; est-ce humain de poursuivre une incarcération subie dans de telles conditions, jusqu'au bout ? Privilégier la sanction envers et contre tout ? La Loi sur la suspension de peine est destinée à remédier à ce type de situations ; néanmoins, de nombreux facteurs contrarient sa mise en œuvre ; tel est le drame de Justin.

Pourquoi avoir choisi de participer au Concours International de Plaidoirie ? *Tout d'abord, le prestige de cette institution ; ensuite, le désir de faire partager mon engagement.*

Pourquoi avoir choisi cette cause ? *Tout d'abord, pour évoquer publiquement la situation de mon client Justin en faveur duquel je n'ai rien pu faire, suite à son décès, faute de proches dans l'intérêt desquels agir ; ensuite, évoquer la problématique de la suspension de peine pour raison médicale ; une grande idée, humaine, dont la mise en œuvre rencontre une multitude d'obstacles.*

Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ? *Le concours constitue la tribune idéale pour tenter de faire partager mon indignation face à cette situation ; sensibiliser le public à la condition pénitentiaire, tenter de faire évoluer le sentiment d'ostracisme qui pèse sur les personnes détenues.*



Me Kayana Manivong, Paris (France)

« Pham Minh Hoang : la liberté d'expression sur le banc des accusés »

Après avoir poursuivi des études de droit à Londres et à Paris, j'ai soutenu une thèse en droit international couronnée par l'obtention d'un Doctorat en 2008.

J'ai ensuite suivi les cours de l'Ecole de Formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris et obtenu le certificat d'aptitude à la profession d'avocat en 2010.

J'ai prêté serment en janvier 2011 et débuté dans un cabinet spécialisé en contentieux. J'exerce aujourd'hui au Barreau de Paris dans un cabinet individuel avec des activités dominantes en droit pénal, en droit des étrangers et en droit de la presse.

Résumé de la plaidoirie :

Pham Minh Hoang est un mathématicien franco-vietnamien et blogueur militant pour les droits de l'homme et la démocratie au Vietnam. Pour avoir publiquement exprimé ses opinions sur son blog et s'être indigné contre les injustices sociales, les risques de pollution environnementale et les problèmes territoriaux du pays, Pham Minh Hoang a été arrêté et condamné le 11 août 2011 à 3 ans d'emprisonnement suivis de 3 ans en résidence surveillée. Je plaide pour rendre hommage à son engagement intègre et désintéressé. Je plaide pour démontrer que son arrestation et sa détention sont arbitraires en ce qu'elles transgressent le droit international et la Constitution du pays. Je plaide en sa faveur parce que son histoire est une ode au courage, un hymne à la liberté d'expression, fondement de toute démocratie.

Pourquoi avez-vous choisi de participer au Concours International de Plaidoiries ? *Le Mémorial de Caen est un haut lieu chargé d'histoire. C'est un écrin de lumière où l'éloquence déployée lors du concours est placée au service d'une noble cause : la défense d'un cas réel, individuel et récent de violation des droits de l'homme. C'est une tribune libre, internationale, où l'ambition est d'inviter le jury et l'auditoire à la réflexion, de provoquer l'indignation et d'encourager l'action. C'est un lieu d'engagement, d'échanges, de partage, et de promesses pour l'avenir.*

Pourquoi avez-vous choisi cette cause ? *Tout d'abord, la cause de Pham Minh Hoang pose la problématique de la liberté d'expression. Je pense que la liberté humaine est indivisible et qu'en son cœur gît le droit de choisir ses opinions et le droit de les exprimer librement. C'est en ce sens que le pluralisme des courants d'idées et la liberté d'expression ont une portée politique et sociale considérable. La possibilité pour chacun d'avoir une opinion et de pouvoir l'exprimer librement sans risque d'être inquiété est un fondement essentiel de toute société démocratique.*

Ensuite, la cause de Pham Minh Hoang est symptomatique des bouleversements contemporains où se combinent bien souvent aspirations au changement, engagement militant, jeunesse, blog sur Internet, pays en développement. Aussi, le cas de Pham Minh Hoang n'est pas isolé. Au travers de cette plaidoirie, je dénonce également la condamnation et la détention d'autres militants blogueurs au Vietnam comme dans d'autres pays du monde, phénomène qui révèle en filigrane la crainte des autorités d'un soulèvement sur le modèle des révolutions arabes. À mon sens, la peur du jeu démocratique les mène en conséquence à censurer la liberté d'expression, quand elle contrarie.

Enfin, au-delà des considérations purement juridique et politique, j'ai choisi, d'un point de vue personnel, de défendre cette cause car l'histoire de Pham Minh Hoang m'a ramené à ma propre histoire. Je suis français d'origine laotienne, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir faire des études universitaires en France, j'ai aujourd'hui la chance et l'honneur d'exercer un métier dans lequel je suis amené à défendre des individus soumis à des situations extrêmes, ce qui commande nécessairement un devoir d'engagement, du courage, du dévouement et un sens des responsabilités. En défendant cette cause, je désire que l'on se souvienne que des militants œuvrent chaque jour et sans relâche pour la liberté d'expression et le changement.

Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ? *Depuis sa création il y a 22 ans, le concours international de plaidoiries a permis de trouver des solutions à des cas de violations des Droits de l'Homme ou à tout du moins contribué à la défense et la promotion des Droits de l'Homme.*

La participation à ce concours permet non seulement d'instaurer un lieu d'échanges et de réflexions sur la situation de Pham Minh Hoang et la liberté d'expression mais également constitue une rampe d'exposition médiatique indispensable à l'action.

Par cette tribune internationalement reconnue, je souhaite au travers de ce concours œuvrer à la libération inconditionnelle de Pham Minh Hoang et au-delà à l'annulation de sa condamnation et sa réhabilitation pleine et entière. J'espère, par ma modeste contribution, ébranler les certitudes des autorités vietnamiennes sur la censure, émouvoir le jury et l'auditoire sur l'importance de la liberté d'expression, agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit. En définitive, par cette plaidoirie, je souhaite illuminer la situation de Pham Minh Hoang en la sortant de l'ombre. Puisse son histoire devenir un phare qui éclaire l'héritage du passé et annonce les promesses de l'avenir.



Me Ophélie Kirsch, Marseille (France)

« Un héros ordinaire »

*J'ai prêté serment le 5 janvier 2011 à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et exerce à Marseille en qualité de collaboratrice libérale au sein d'un cabinet dans lequel je peux donner libre cours à ma passion du pénal.
Fascinée depuis longtemps par les ténors de l'éloquence, les concours de plaidoires m'ont très tôt attirés, et celui-ci tout particulièrement devant ce parterre très relevé.*

Résumé de la plaidoie :

*En Syrie, l'actualité nous a montré la résistance farouche des soldats, qui, s'opposant au régime et aux ordres de tirer sur les manifestants, ont fait le choix de refuser de tuer, au péril de leur vie. Walid Adb Al Karim Al Qashami est l'un d'eux.
Avec un courage admirable, cet homme a refusé de commettre un crime et fait l'objet, aujourd'hui, d'une condamnation à mort par contumace par le Tribunal militaire syrien.
Les règles du Droit International nous amènent à sa défense, celle-ci entraînant dans son sillage, la défense de tout un peuple.*

Pourquoi avoir choisi de participer au concours ?

*Sur le plan de l'épanouissement personnel, ce concours international de plaidoires relève pour moi du challenge, et j'ai l'âme d'une compétitrice.
Ayant remporté récemment le Concours de la conférence du stage du Barreau de Marseille, je me suis dit : Pourquoi ne pas mettre la barre un peu plus haut ? Pourquoi ne pas mettre l'éloquence au service des droits de l'homme, en prenant le risque de choisir un sujet en prise avec une actualité ô combien brûlante ?*

Pourquoi avoir choisi cette cause ?

*Face aux « ravages de l'obéissance », il faut faire « l'éloge de la désobéissance ». Cette citation de Roney Brauman dans « l'éloge de la désobéissance », illustre les raisons qui m'ont amenées à défendre la cause de ce soldat en proie à un choix difficile : Obéir et tuer son peuple ou désobéir au risque d'être tué lui-même ?
L'Histoire a connu nombre de dérives liées au devoir d'obéissance, comme le souligne Hannah Arendt dans son œuvre « le totalitarisme et la banalité du mal ». Cette analyse célèbre trouve son point d'ancrage dans ce qui n'aurait pu relever que d'un fait divers, mais qui, en réalité, conditionne l'avenir du Proche-Orient.
En effet, lorsque les superstructures sont ébranlées, que les bases du pouvoir sont fissurées, il suffit parfois d'enlever un clou pour que tout s'effondre. Chaque défection est un clou qu'on enlève.*

Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ?

*Je souhaiterais que ma modeste contribution fasse que les peuples et dirigeants de cette région qui est une poudrière trouvent enfin leur chemin de Damas ;
Que tous les « Saül de Tarse », envoyés à Damas pour persécuter les premiers chrétiens, deviennent des « Saint Paul » (au sens métaphorique, et non religieux) ;
Que la Syrie, carrefour des civilisations, redevienne aux yeux du monde le pays des étoffes damassées, des parfums, des aciers damasquinés... cette terre libre qu'elle fut autrefois.*

Le Concours International de Plaidoiries : Un engagement à long terme

- 22 ans d'existence, de 1990 à 2012.
 - 3 organisateurs :
 - le Mémorial de Caen,
 - la Ville de Caen,
 - le Barreau de Caen.
 - 5 partenaires pour l'année 2012 :
 - le Conseil National des Barreaux,
 - la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer,
 - le Barreau de Paris,
 - l'Union Internationale des Avocats,
 - la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats.
 - Plus de 1000 avocats des 5 continents se sont présentés.
 - 230 avocats sont venus plaider pour défendre des cas concrets de violation des Droits de l'Homme, tirés de l'actualité récente.
 - Des milliers de dessins d'Emmanuel Chaunu pour illustrer les plaidoiries.
 - 22 recueils de plaidoiries publiés.
-

Prix décernés par le jury

Prix du Mémorial et de la Ville de Caen : 8 000 Euros ;

Prix du Barreau : 4 000 Euros ;

Prix décerné par le public

Prix du public : 4 000 Euros.

L'Association Internationale des Jeunes Avocats offre au lauréat du premier prix une participation gratuite à un séminaire A.I.J.A. pour l'année en cours.

Partenaires du concours

Le Concours International de Plaidoiries

Un soutien national et international

- Le Barreau de Paris
- Le Conseil National des Barreaux
- La Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer
- La Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats
- L'Union Internationale des Avocats

Ces partenaires agissent pour la promotion internationale du concours au sein des différents barreaux dans lesquels ils sont présents.



Site culturel et touristique incontournable en Normandie, le Mémorial de Caen est aujourd'hui l'un des premiers sites mémoriels européens avec une moyenne de 400 000 visiteurs par an. Plusieurs fois primé pour ses qualités d'accueil et la richesse de son contenu muséographique, il est au cœur de la réflexion sur l'avant et l'après 1945.



Inauguré le 6 juin 1988 par le Président de la République, le Mémorial de Caen est le musée de référence sur le XXe siècle. À partir d'une scénographie innovante et chargée d'émotion, il propose un voyage historique et une réflexion sur l'avenir. Outre sa mission historique, le Mémorial de Caen s'attache aussi à démontrer la fragilité et les exigences de la Paix et des Droits de l'Homme.



Le Barreau de Caen a le plaisir et l'honneur, associé pour l'occasion avec le Mémorial, de participer au 23ème Concours de Plaidoiries.

Portée par le verbe de lycéens, d'élèves avocats et d'avocats du monde entier, la défense des Droits de l'Homme résonnera à nouveau dans l'espérance renouvelée d'une paix universelle.